

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 7 novembre 2011 à 19 h 30.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillères et conseillers suivant(e)s : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Stéphane Dionne, Éric Allard, Maureen Landry.

Absente : Jacqueline Demers.

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.

Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE, PRIÈRE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyen(ne)s présent(e)s et madame Valérie Aubin récite une prière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2011.235

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présentée :

ORDRE DU JOUR

Le lundi 7 novembre 2011 à 19h30

1. Ouverture, prière, présences et bienvenue;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux du 3 octobre 2011;
4. Adoption des comptes à payer et transferts;
5. Période de questions;
6. Dépôt de la correspondance;
7. Demande des citoyens et autres;
 - 7.1 École Bon-Conseil;
 - 7.2 Aféas;
 - 7.3 Chevalier de Colomb ;
 - 7.4 Clôture borne sèche;
 - 7.5 Carrefour jeunesse-emploi ;
8. Administration;
 - 8.1 Dépôt du rapport du maire 2011;
 - 8.2 Programme triennal d'immobilisation;
 - 8.3 Adoption du règlement # 383-2011 code d'éthique élu;
 - 8.4 Tasses;
 - 8.5 Enseigne;
 - 8.6 Rencontre travail budget 2012;
 - 8.7 Contrat SPAD;
 - 8.8 Reconnaissance bénévole;
 - 8.9 Banque d'heure Infotech;
 - 8.10 Rampe handicapée;
 - 8.11 Horaire temps des fêtes;
 - 8.12 Les ruraux du Québec;
 - 8.13 Réclamation subvention 2010 - 15 000 \$;
 - 8.14 Réclamation subvention 2011 - 20 000 \$;
 - 8.15 Réclamation subvention 2011 - 15 000 \$;
 - 8.16 Avis de motion règlement # 2007-358 prime non-résident;
9. Incendie et sécurité publique;
 - 9.1 Factures 30 septembre et 31 octobre 2011;

- 9.2 Architecte Caserne;
- 9.3 Règle de fonctionnement du comité intermunicipal incendie;
- 10. Voirie et urbanisme;
 - 10.1 Déneigement;
 - 10.2 Arbres à Mitchell;
 - 10.3 Formation COMBEQ;
 - 10.4 Éclairage Garage
- 11. Loisirs;
 - 11.1 Sondage;
- 12. Hygiène du milieu;
 - 12.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-Francois;
 - 12.1.1 Demande à la Régie remboursement d'inscription congrès Stéphane Dionne FQM;
- 13. Dépôt et rapport des comités;
- 14. Période de questions;
- 15 Varia;
- 16. Levée de l'assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 3 OCTOBRE 2011;

2011.236

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'adopter les procès-verbaux tels que rédigés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS;

2011.237

Considérant les déboursés en date du 7 novembre 2011 déboursés effectués durant le mois :

Comptes payés durant le mois octobre 2011

Salaires « Octobre 2011 ».....	8 620.06\$
Bell Mobilité (cellulaire).....	50.36\$
Cogeco (internet)	102.48
Hydro Québec (luminaires).....	48.20\$
Mun.Village NDBC (incendie au 31 août 2011)	1 655.50\$
T.J. D'eau (pelouse hôtel de ville).....	854.44\$
Bell Mobilité (cellulaire).....	50.36
Total :	11 381.40\$

Compte à payer au 7 novembre 2011;

Bell Mobilité inc. (cellulaire inspecteur)	49.01\$
Biolab (analyse d'eau)	379.84\$
Boutique Bon-Conseil (feuilles 11 X 17 et enveloppes)	80.39\$
Cie Chemin de Fer Nationaux (passage niveau 10 ^e rang Simpson)	333.62\$
Comeau & Trépanier (contrat borne sèche et achat terrain)	2 131.16\$
Condor Chimique (asphalte).....	213.61\$
Mégaburo (enveloppe, étiquette/imprimante étiquettes, feuilles jaunes) ...	310.48\$
Hydro Québec (luminaire)	49.82\$
Machinerie Benoit et Frère (quincaillerie).....	27.42\$
Ministre du Revenu du Québec (remises salaire octobre)	2 455.05\$
MRC Drummond (quote-part, mutation, mise à jour)	3 371.78
Municipalité Village NDBC (livre biblio).....	235.57\$
Municipalité Ste-Brigitte-des-Saults (3 composteurs).....	260.69\$
Petite Caisse (eau, lait, poste, sac ordures, clé).....	53.06\$

Les Pétroles Therrien (essence camion)	337.00\$
Poste Canada (journal octobre).....	50.51\$
Receveur Général du Canada (remises salaire octobre)	1 041.36\$
Régie Bas St-François (quote-part).....	5 876.33\$
Stéphane Dionne (congrès FQM)	231.52\$
Téléphone Guèvremont (téléphones et fax).....	112.21\$
Transcontinental (avis public code d'éthique).....	189.12\$
Valérie Aubin (déplacement formation ADMQ Drummond + repas).....	36.00\$
Ville de Drummondville (ouverture dossier infraction)	149.63\$
Xerox Canada (photocopie)	260.69\$
J.Noël Francoeur (accotement Mitchell).....	4 204.38\$
Industrielle Alliance (assurance collective)	627.11\$
Marie-Josée Rivard (enseigne extérieure)	93.75\$
Pascal Boisjolie (trappage 1 castor).....	45.00\$
Citoyens (remboursement taxes 2 citoyens)	228.18\$
 Total des déboursés :	 23 434.29\$

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de 34 815.69 \$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gilles Parenteau en référence au règlement de délégation de pouvoir.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La parole est accordée aux gens présents.

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;

La liste de la correspondance est déposée.

7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES;

7.1 ÉCOLE BON-CONSEIL;

2011.238

Considérant la demande financière de l'école Bon-Conseil afin d'organiser des activités enrichissantes dédiées aux enfants fréquentant l'école pour l'année scolaire 2011-2012;

Considérant le montant demandé de 2 198 \$;

Considérant que la même demande financière a été transmise à la municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil;

Considérant qu'environ 50% des enfants fréquentant l'école auraient leur domicile sur notre territoire;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser un montant de 1099\$. Que ce montant ne sera pas récurrent.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.2 AFEAS;

2011.239

Considérant la demande d'aide financière de l'Aféas afin de présenter deux candidates soit madame Lebreux de l'Auberge Bon-Conseil et madame Suzanne Pinard, mairesse de St-Lucien pour un montant de 250 \$;

Considérant la demande d'aide financière de l'Aféas afin de permettre à deux déléguées de participer au congrès annuel tenu à l'extérieur de la région pour un montant de 810\$

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser un montant de 250\$ pour le budget d'opération 2012.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.3 CHEVALIER DE COLOMB;

2011.240

Considérant que le Quilleton des Chevaliers de Colomb aura lieu le 19 novembre 2011;

Considérant la demande des Chevaliers de Colomb pour et à titre de commanditaire ou fournir une équipe de 4 joueurs à 10.00\$ chacun pour 3 parties (9h30, 12h00, 14h30, 17h00, 19h30);

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser un montant de 40\$ pour la participation d'une équipe de 4. Les membres du conseil s'organiseront pour former une équipe de 4.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

La conseillère Marie-Lyne Landry déclare ses intérêts pécuniaires dans le prochain point et ne participe pas aux délibérations.

7.4 CLÔTURE BORNE SÈCHE;

2011.241

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu d'installer une haie ou des piquets afin de délimiter le terrain de notre borne sèche dans le rang 10 Simpson à même le budget déjà voté.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.5 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI;

2011.242

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'autoriser un montant de 500\$ pour 2 jeunes. Que si d'autres jeunes s'ajoutent, 250\$ additionnel par jeune supplémentaire est autorisé pour un maximum de 4 jeunes au total.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8. ADMINISTRATION;

8.1 DEPOT DU RAPPORT DU MAIRE 2011;

Le maire dépose son rapport 2011. Le rapport sera distribué à tous les portes de la municipalité via le journal local à la fin novembre. Aussi il sera disponible sur le site de la municipalité www.paroissendbc.ca.

2011.243

8.2 PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION;

Considérant que les membres du conseil ont établi les dépenses en immobilisation pour 2012, 2013, 2014 ainsi que le mode de financement ;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu que le programme triennal d'immobilisation 2011 soit :

2012

30 000\$ 1 borne sèche (secteur Mitchell – 12^e rang de Wendover) financé par la taxe d'accise.

5 000\$ Bouche fissure (Chemin des Serres) financé par le fond général

120 000\$ Resurfaçage 13^e rang de Wendover, financé par le programme de la taxe d'accise.

125 000\$ Resurfaçage 9^e rang de Simpson, financé par le programme de la taxe d'accise.

300 000\$ Caserne incendie, financée par règlement d'emprunt (50% avec la municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil)

300 000\$ Camions incendies financés par règlement d'emprunt.

2013

5 000\$ Bouche fissure (Mitchell, rang de l'île et rang 1 Horton) financé par le fonds général

15 000\$ Asphalte Chemin du Pont Mitchell, financée par le programme de la taxe d'accise.

105 000\$ Resurfaçage 10^e rang Wendover, financée par le programme de la taxe d'accise.

2014

100 000\$ Resurfaçage 10^e rang Simpson, taxe générale

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 383-2011 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX;

2011.245

Considérant les dispositions de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, article 10 qui prévoit que les municipalités doivent avoir adopté par règlement un code d'éthique pour les élus municipaux avant le 2 décembre 2011;

Considérant que les membres du conseil ont reçu le règlement et renoncent à la lecture.

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'adopter le règlement # 383-2011 tel qu'il suit :

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

RÈGLEMENT # 383-2011

<p style="text-align: center;">Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil</p>
--

INTERPRÉTATION

Tous les mots utilisés dans le présent code conservent leur sens usuel, sauf pour les expressions et les mots définis comme suit :

« Avantage » :

Comprend tout cadeau, don, faveur, récompense, service, commission, gratification, marque d'hospitalité, rémunération, rétribution, gain, indemnité, privilège, préférence, compensation, bénéfice, profit, avance, prêt, réduction, escompte, ou toute autre chose utile ou profitable de même nature ou toute promesse d'un tel avantage.

« Intérêt personnel » :

Intérêt de la personne concernée, qu'il soit direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif, de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée. Est exclu de cette notion le cas où l'intérêt personnel consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail rattachées aux fonctions de la personne concernée au sein de la municipalité ou de l'organisme municipal.

« Intérêt des proches » :

Intérêt du conjoint de la personne concernée, de ses enfants, de ses ascendants ou intérêt d'une société, compagnie, coopérative ou association avec laquelle elle entretient une relation d'affaires. Il peut être direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif, de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée.

« Organisme municipal » :

- 1° un organisme que la loi déclare mandataire ou agent d'une municipalité;
- 2° un organisme dont le conseil est composé majoritairement de membres du conseil d'une municipalité;
- 3° un organisme dont le budget est adopté par la municipalité ou dont le financement est assuré pour plus de la moitié par celle-ci;

- 4° un conseil, une commission ou un comité formé par la municipalité chargé d'examiner et d'étudier une question qui lui est soumise par le conseil;
- 5° une entreprise, corporation, société ou association au sein de laquelle une personne est désignée ou recommandée par la municipalité pour y représenter son intérêt.

CHAMP D'APPLICATION

Le présent code s'applique à tout membre d'un conseil de la municipalité, aux employés et bénévoles. Afin d'alléger le texte, le mot « personnes » désigne toutes les personnes touchées par la présente politique.

1. Conflits d'intérêts

Toute personne doit éviter de se placer, sciemment, dans une situation où elle est susceptible de devoir faire un choix entre, d'une part, son intérêt personnel ou celui de ses proches et, d'autre part, celui de la municipalité ou d'un organisme municipal.

Le cas échéant, elle doit rendre publiques ces situations et s'abstenir de participer aux discussions et aux délibérations qui portent sur celles-ci.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il est également interdit à toute personne de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

2. Avantages

Il est interdit à toute personne :

- d'accepter, de recevoir, de susciter ou de solliciter tout avantage pour elle-même ou pour une autre personne en échange d'une prise de position sur une question dont un conseil, un comité ou une commission dont elle est membre peut être saisi;
- d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

La personne qui reçoit tout avantage qui excède 200 \$ doit, dans les 30 jours de sa réception, produire une déclaration écrite au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité contenant une description adéquate de cet avantage, le nom du donateur, la date et les circonstances de sa réception.

3. Discrétion et confidentialité

Il est interdit à toute personne, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, d'utiliser, de communiquer ou de tenter d'utiliser ou de communiquer des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses

fonctions et qui ne sont généralement pas à la disposition du public pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

4. Utilisation des ressources de la municipalité

Il est interdit à toute personne d'utiliser ou de permettre l'utilisation des ressources, des biens ou des services de la municipalité ou des organismes municipaux à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions.

5. Respect du processus décisionnel

Toute personne doit respecter les lois, les politiques et les normes (règlements et résolutions) de la municipalité et des organismes municipaux relatives aux mécanismes de prise de décision.

6. Obligation de loyauté après mandat

Toute personne doit agir avec loyauté envers la municipalité durant et après la fin de son mandat dans le respect des dispositions de la loi. Il lui est interdit d'utiliser ou de divulguer des renseignements confidentiels dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

7. Sanctions

Conformément aux articles 7 et 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27) :

« Un manquement au présent Code d'éthique et de déontologie visé par un membre d'un conseil d'une municipalité peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

1° la réprimande;

2° la remise à la municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec :

a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci,

b) de tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le code,

3° le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle prévue au code, comme membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme;

4° la suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension ne pouvant avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat.

Lorsqu'un membre d'un conseil est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation ou toute autre somme de la municipalité ou d'un tel organisme. »

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2011.246

8.4 TASSES;

Considérant que la municipalité offre des taxes aux nouveaux arrivants;

Considérant que l'inventaire est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'autoriser un montant de 540\$ pour 144 taxes incluant une épreuve par courriel, livraison et les taxes. Que le modèle B est retenu.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

La conseillère Maureen Landry déclare ses intérêts et se retire de la salle des délibérations. pour le prochain point

2011.247

8.5 ENSEIGNE;

Considérant qu'il y a lieu de rafraîchir l'enseigne identifiant la municipalité;

Considérant qu'il y a lieu de faire vérifier et réparer en premier lieu le problème électrique par l'électricien Clément Grenier;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Daniel Dufort et résolu que si le problème électrique est réparable, de faire refaire le lettrage de l'enseigne par Lettrage Griffon sur les plexis existants. Qu'un montant d'environ 775.00 \$ plus taxes est autorisé.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.6 RENCONTRE BUDGET 2012;

Une rencontre sera cédulée avec doodle afin d'étudier le budget 2012.

2011.248

8.7 SPAD;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de l'entente relative à l'opération de la fourrière municipale par la Société de prévention de la cruauté envers les animaux de Drummondville;

Considérant que notre renouvellement se fait avec les mêmes conditions et frais de 1.75 par citoyen que l'ancienne entente;

Considérant qu'une entente de 3 ans nous garantie le prix;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Stéphane Dionne et résolu de renouveler l'entente avec la SPAD pour une période de 3 ans. Que le maire et la directrice-générale soient autorisés à signer ladite entente.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.8 RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES;

2011.249 Il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser un montant de 575 \$ plus taxes pour faire paraître un message de remerciement pour les bénévoles sur les chaînes de radio de Drummondville.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.9 BANQUE D'HEURES INFOTECH;

2011.250 Considérant qu'il y a lieu de renouveler la banque d'heures pour les services comptable et formation de la compagnie Infotech;

Considérant qu'il y a lieu de faire un transfert budgétaire du poste 02.13000.340 1500\$ Journaux & Avis public au poste 02.13000.414

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser un montant de 980 \$ plus taxes pour l'achat d'une banque de 14 heures, plus les frais de déplacement lorsque le formateur se rend sur les lieux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.10 RAMPE HANDICAPÉE;

Mis à l'étude pour le budget 2012

8.11 HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES;

2011.251 Considérant qu'il reste une semaine de vacances à la directrice-générale et à l'inspecteur;

Considérant que l'inspecteur désire prendre une semaine du 19 au 23 décembre 2011;

Considérant que la directrice générale désire prendre sa semaine durant la période des fêtes combinés avec les congés de Noël et le jour de l'an;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser les vacances des employés. D'aviser les gens via notre journal local que le bureau sera fermé du 23 décembre au 6 janvier 2012 inclusivement et que l'inspecteur sera en congé du 19 décembre au 1 janvier 2012 inclusivement.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.12 LES RURAUX DU QUÉBEC;

2011.252 Il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'appuyer le site facebook « Les Ruraux du Québec »,

D'après le texte de résolution passé le 13 septembre 2011 en séance de conseil à la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton et le 24 août 2011 à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

De favoriser la diffusion de ce site aux citoyens dans chacune des villes et municipalités.

De supporter ce site auprès des organismes locaux et régionaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

- 2011.253 **8.13 RÉCLAMATION SUBVENTION DÉPUTÉ 2010 – 15 000\$;**
Il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Éric Allard et résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Pont Mitchell pour un montant subventionné de 15 000\$, les travaux sont terminés
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin du Pont Mitchell dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

- 2011.254 **8.14 RÉCLAMATION SUBVENTION DÉPUTÉ 2011 – 20 000\$;**
Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang 9 Simpson, rang 13 Wendover, et chemin du Pont Mitchell pour un montant subventionné de 20 000\$;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang 9 Simpson, rang 13 Wendover, et chemin du Pont Mitchell dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué. Les travaux sont maintenant terminés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

- 2011.255 **8.15 RÉCLAMATION SUBVENTION DÉPUTÉ 2011 – 15 000\$;**
Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux qui sont maintenant complétés. Ces travaux ont été exécutés sur le rang 9 Simpson, rang 13 Wendover, et chemin du Pont Mitchell pour un montant subventionné de 15 000 \$;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang 9 Simpson, rang 13 Wendover, et chemin du Pont Mitchell dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

- 2011.256 **8.16 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT PRIME NON-RÉSIDENT;**
Un avis de motion est donné par Stéphane Dionne qu'à une prochaine séance sera modifié le règlement de remboursement de non-résident afin de le modifier afin d'éliminer la limite d'âge.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

- 2011.257 **9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE;**
9.1 FACTURES D'INCENDIE AU 30 SEPTEMBRE 2011;
Considérant la facture incendie reçue en date du 30 septembre 2011;
Facture au 30 septembre 2011
Total des déboursés 20 414.79\$

Total des recettes	(7 679.92\$)
Sous-total (déboursés moins recettes)	12 734.87\$
Partage 50/50	6 367.44\$
Charges mensuelles	218.42\$
Feu Paroisse	0.00\$
Total dû :	6 585.86\$

Considérant la facture incendie reçue en date du 31 octobre 2011;

Facture au 31 octobre 2011

Total des déboursés	11 061.98\$
Total des recettes	(22 627.10\$)
Sous-total (déboursés moins recettes)	(11 565.12\$)
Partage 50/50	(5 782.56\$)
Charges mensuelles	218.42\$
Feu Paroisse	73.59\$
Vacances	2.91\$
Total dû :	(5 487.64\$)

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'accepter les factures telles que présentées.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.2 ARCHITECTE CASERNE;

2011.258

Considérant l'appel d'offre pour les services d'architecture pour le réaménagement/agrandissement ou construction de la caserne incendie;

Considérant que les firmes d'architectes suivantes ont présenté une offre de service conforme :

Faucher, Gauthier, architectes

Bilodeau, Baril, architectes

Demers, Pelletier, architectes

Considérant que le comité de sélection, formé pour évaluer les offres de services, a fait l'analyse des soumissions pour établir le pointage final de chaque soumissionnaire et a remis un rapport au conseil;

Considérant que le contrat doit être accordé au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage;

Il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'octroyer le contrat d'architectes pour le réaménagement et agrandissement ou construction d'une caserne incendie à Faucher, Gauthier, architectes au coût de \$12 531.75 taxes incluses payable à 50% avec la municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.3 RÈGLE DE FONCTIONNEMENT COMITÉ INTERMUNICIPAL INCENDIE;

Reporté au prochain conseil afin que le comité incendie étudie le document.

10 VOIRIE ET URBANISME;

10.1 DÉNEIGEMENT ;

2011.259

Considérant que l'on doit faire le déneigement de l'Hôtel de Ville, garage municipal et des bornes sèches sur notre territoire;

M. Beauchemin (Mitchell) 430\$

M. Allard (borne sèche 10^e rang Simpson) 240\$

M. François Lupien (Hôtel de Ville et garage municipal et borne sèche 9^e rang de Simpson) 1 800\$

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Stéphane Dionne et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 2 470\$ pour effectuer le déneigement 2011-2012.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.2 ARBRES À MITCHELL;

2011.260

Considérant qu'à Mitchell, un arbre pourri dans l'emprise du chemin, menace de tomber sur des fils électriques;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la municipalité de voir à le couper;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser un montant de 500 \$ plus taxes afin de couper l'arbre à Mitchell par Émondage 4 Saisons.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.3 FORMATION COMBEQ;

2011.261

Considérant la formation dispenser par la COMBEQ sur le traitement des eaux usées des résidences isolées;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'autoriser l'inscription de monsieur Gilles Parenteau à cette formation au coût de 240\$ plus taxes. Que les frais de déplacement et représentation seront payés sur présentation de pièces justificatives.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

Maureen Landry déclare ses intérêts pécuniaires et se retire de la salle du conseil pour le prochain point.

10.4 ÉCLAIRAGE GARAGE;

2011.262

Il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser un montant de 100\$ afin d'établir les besoins en l'éclairage.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11 LOISIRS;

2011.263

11.1 SONDAGE;

Considérant la soumission reçue de la firme Léger et Marketing au coût de 6 400\$ plus taxes pour effectuer un sondage;

Considérant qu'un sondage maison coûtera meilleur marché;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser un montant d'environ 500\$ pour poster, un questionnaire maison afin de connaître l'opinion de nos citoyens.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

12. HYGIÈNE DU MILIEU;**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANCOIS;**

Rapport de comité

12.1.1 DEMANDE À LA RÉGIE REMBOURSEMENT D'INSCRIPTION STÉPHANE DIONNE FOM;

Information que notre demande a été refusée.

13. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS;

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La période est accordée aux gens dans la salle;

15. VARIA;

2011.264

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

Il est proposé par Maureen Landry et résolu de lever l'assemblée à 21h58.

Michel Bourgeois,
Maire

Valérie Aubin, gma
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, gma
Directrice générale / secrétaire-trésorière